

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 45	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 juin 2023

Vote(s) pour : 46  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du Lundi 19 juin 2023,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-06-19-BD-21 :

**Financement de la planification métropolitaine : Autorisation de Programme 19ATDT01 - Affectation.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 mars 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le territoire de la Métropole,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 18 mars 2019 décidant de voter une Autorisation de Programme : AP 19ATDT01 – Planification intercommunale d'un montant de 1 922 200 €, lors du vote du Budget Primitif 2019 pour l'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme,  
 VU la délibération du Bureau du 11 juin 2019 portant affectation de l'Autorisation de Programme 19ATDT01 – Planification intercommunale pour un montant de 1 922 200 €,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 portant approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de Metz Métropole pour 2022-2026,  
 VU le Budget Primitif 2023,  
 CONSIDERANT le vote au Budget Primitif 2023 de l'augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) 19ATDT01 – Planification intercommunale à hauteur de 600 000 € pour finaliser l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de la Métropole, à l'exception du périmètre du site patrimonial remarquable de la Ville de Metz (en cours) et préparer sa prochaine révision,

AFFECTE l'Autorisation de Programme 19ATDT01 – Planification intercommunale pour un montant de 600 000 € sur le chapitre 20 comme suit :

AP 19ATDT01 – Planification intercommunale	2 522 200 €
Déjà affecté	1 922 200 €
Affectation demandée	600 000 €

R9 NDP

Affectation disponible  
Affectation totale

0 €  
2 522 200 €

---

Metz, le 20 juin 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20230619-2023-06-DB21-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-06-DB21  
**Date de décision :** lundi 19 juin 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Financement de la planification métropolitaine :  
Autorisation de Programme 19ATDT01 - Affectation  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 22/06/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20230619-2023-06-DB21-DE  
**Document principal :** 99\_DE-21.pdf

#### Historique :

21/06/23 10:24	En cours de création	
21/06/23 10:25	En préparation	Catherine DELLES
22/06/23 10:23	Reçu	Catherine DELLES
22/06/23 10:24	En cours de transmission	
22/06/23 10:27	Transmis en Préfecture	
22/06/23 10:42	Accusé de réception reçu	